

Peine de mort requise contre quatre militaires pour le massacre de Muyinga

@rib News, 23/10/2008 â€“ Source AFPLe procureur de la Cour militaire du Burundi a requis la peine de mort contre quatre militaires, dont deux officiers, accusés du massacre d'une trentaine de civils en 2006 dans un camp militaire, a-t-on appris jeudi de sources concordantes. "L'auditeur militaire (procureur) a requis la peine de mort pour assassinat contre le commandant de la IVe région militaire de l'époque, le colonel Vital Bangirinama, qu'il a présenté comme le commanditaire du massacre, et trois autres soldats, dont le commandant Eliezer Manirambona, présenté comme les exécutants", a déclaré Me Jean-Bosco Nduwimana, avocat de la partie civile.

Le procès, débuté le 14 octobre devant la Cour militaire du Burundi, s'est tenu sur le lieu du massacre, dans un camp militaire de la province de Muyinga (est). Le colonel Bangirinama est actuellement en fuite. En juillet 2006, des civils accusés d'être des collaborateurs de la rébellion des Forces nationales de libération (FNL) avaient été arrêtés et emprisonnés dans le camp Mukoni. 31 avaient été exécutés. Le procureur a également requis 20 ans de prison ferme contre 15 soldats qui "escortaient les convois qui conduisaient les civils à la mort" pour complicité d'assassinat et 2 ans de prison pour quatre soldats qui conduisaient les véhicules, selon la même source. La Cour, qui a mis l'affaire en délibéré, doit rendre son verdict dans un délai de deux mois. De son côté, Pierre Claver Mbonimpa, président de l'Association pour la protection des personnes détenues et des droits humains (Aprodeh), qui a suivi toute cette affaire, a regretté qu'"une partie de la vérité ait été occultée". "Le principal accusé n'a pas été véritablement jugé au Burundi avec des complicités hauts placés et de nombreux civils, dont des responsables administratifs qui ont participé au massacre n'ont pas été inquiétés", at-il affirmé. Le président burundais Pierre Nkurunziza a reconnu à plusieurs reprises s'être opposé à l'arrestation du colonel Bangirinama pour des raisons de sécurité.